

VITICULTURE

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin
de santé
du végétal
ÉCOPHYTO

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Bulletin n°20
Mardi 26 juillet 2016

Faits marquants

Eudémis : tout début du vol de la 3^{ème} génération en secteur II.

Mildiou : baisse de la sensibilité des grappes à l'approche de la véraison.

Oïdium : bilan fermeture : 86% des parcelles observées sont inférieures au seuil de nuisibilité.

Black-rot : baisse de la sensibilité des baies.

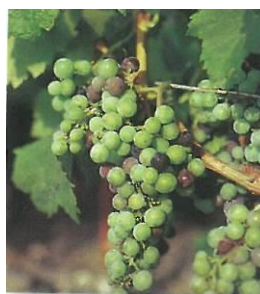
Flavescence dorée : communique du SRAL du 11 juillet en ligne sur les sites de la DRAAF PACA et CIRAME.

Stades phénologiques :

Photos : CA84



fermeture de la grappe



debut véraison



25% véraison

Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade fermeture de la grappe à 25% véraison, stade début véraison majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade fermeture à début véraison, stade fermeture à 1^{ère} baies vérées majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade fermeture de la grappe à 1^{ères} baies vérées, stade fermeture majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade baies de 10-12 mm à 1^{ères} baies vérées, stade fermeture majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade baies 10-12 mm à fermeture de la grappe, stade baies 10-12 mm majoritaire.

Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade début véraison à 25% véraison.

Secteur III (moyen) : stade 1^{ère} baies vérées à début véraison.

Secteur IV (tardif) : stade fermeture à 1^{ères} baies vérées.

Secteur V (très tardif) : stade baies de 13-14 mm à fermeture de la grappe.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : www.agrometeo.fr rubrique « Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Elisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200- CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Mildiou sur feuilles (Photos CA84)



Photos CA84

Mildiou sur grappes

Rot brun : l'envahissement des baies par le mycélium se fait exclusivement par l'intermédiaire du pédoncule. Les baies ainsi atteintes brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu du départ des nécroses.

Le rot brun peut se confondre avec des coups de soleil. Ces derniers se remarquent toutefois toujours du même côté des baies et les pédoncules ne sont pas affectés.

La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est vérée.

(extrait du "*Guide des Vignobles Rhône Méditerranée*")



Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes

Analyse du risque

Suite aux orages du 21 au 23 juillet, les modèles Potentiel Système et Milstop détectent localement une contamination ainsi que des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes. Les symptômes pourraient être visibles à partir du 2 août.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en hausse de 2,5 à 4,5 points sur les secteurs avec des pluies significatives, stables dans le cas contraire.

Observations

Quelques nouveaux symptômes sont observés sur jeunes feuilles, issus certainement de la pluie du 12 juillet.

Estimation du risque : moyen en cas de pluie sur feuilles, faible sur grappes.

Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

Suite aux orages du 21 au 23 juillet, les modèles Potentiel Système et Milstop détectent très localement une contamination ainsi que des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes. Les symptômes pourraient être visibles à partir du 2 août.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en baisse de 0,5 à 4 points sur les secteurs sans pluie significative, en hausse de 0,2 à 1,5 points dans le cas contraire.

Observations

Quelques nouveaux symptômes sont observés dans le nord du territoire sur jeunes feuilles, issus certainement de la pluie du 12 juillet.

Estimation du risque (territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône) : sur grappes : risque faible ; sur feuilles : moyen en cas de pluie dans le nord du territoire et zone Ventoux, ailleurs faible en cas de pluie.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Analyse du risque

Les orages localisés des 22 et 23 juillet, pourraient entraîner des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes et très localement une contamination le 23 juillet.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en hausse de 0,1 à 2,7 points sur les secteurs avec des pluies significatives, en baisse de 2,5 points dans le cas contraire.

Observations

Très peu d'évolution.

Estimation du risque : sur grappes : risque faible ; sur feuilles : faible en cas de pluie sur les secteurs sans symptôme, moyen en cas de pluie sur les secteurs avec symptômes, localement fort en cas de pluie sur les secteurs de Arles, Tarascon, Aurons et Noves.

Territoire Provence

Analyse du risque

Suite aux orages localisés les 22, 23 et 24 juillet, les modèles Potentiel Système et Milstop détectent très localement une contamination ainsi que des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes. Les symptômes pourraient être visibles à partir du 2 août.

Observations

Très peu d'évolution.

Estimation du risque : sur grappes : risque faible ; sur feuilles : faible en cas de pluie sur les secteurs sans symptôme, faible à moyen en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes.

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Analyse du risque

Les épisodes pluvieux localisés du 21 au 23 juillet ont pu entraîner de nouvelles contaminations.

Observations

Pas d'évolution.

Estimation du risque : risque faible à nul sur les secteurs sans symptôme, moyen en cas de pluie sur les parcelles présentant des symptômes. **Passé le stade fermeture de la grappe, la sensibilité des baies diminue jusqu'au stade début véraison. Le risque devient nul à partir de la véraison complète.**



Black rot sur feuille (photo CA26)



baie momifiée (photo CA26)

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Observations : oïdium sur grappes



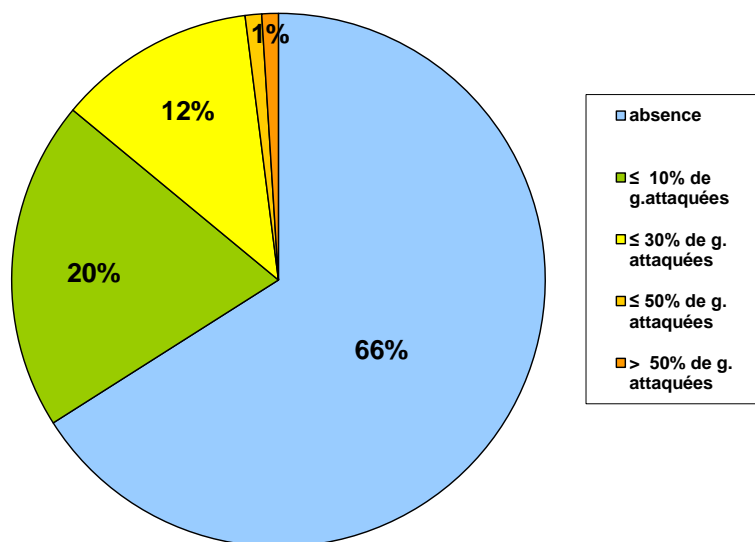
Bilans au stade fermeture de la grappe :

216 parcelles fixes observées du 1^{er} au 26 juillet 2016.

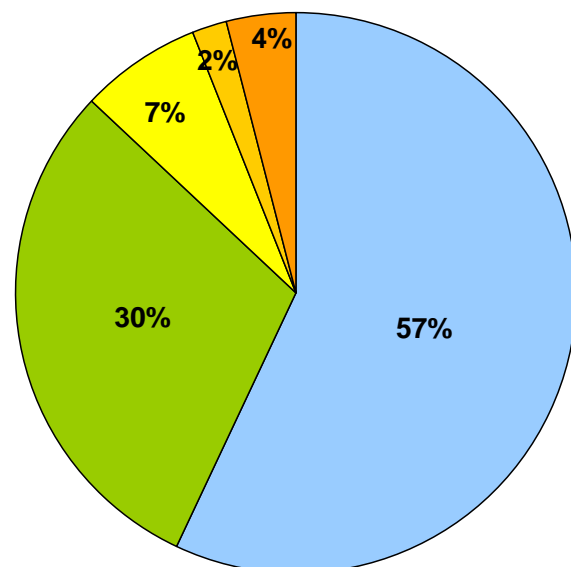
Les % dans les graphiques représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende

g = grappe

En 2016 :



En 2015 :



Seuil de nuisibilité : 10% de grappes oïdiées.

En 2016, 86% des parcelles observées ne dépassent pas le seuil de nuisibilité qui est de 10% de grappes atteintes ; en 2015, 87% des parcelles ne dépassaient pas le seuil de nuisibilité.

Estimation du risque : faible à nul en secteur I, II, III et IV en l'absence de maladie ou présence de maladie sans dépassement du seuil de nuisibilité, en baisse en secteur V.

Vers de la grappe : eudémis 3^{ème} génération

Éléments de biologie : Cf bulletin n°2

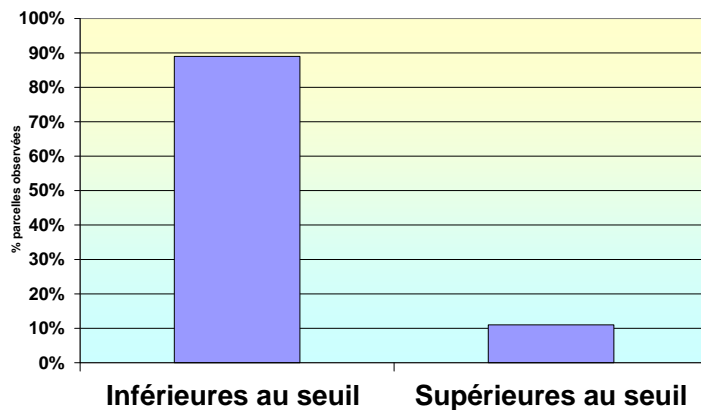
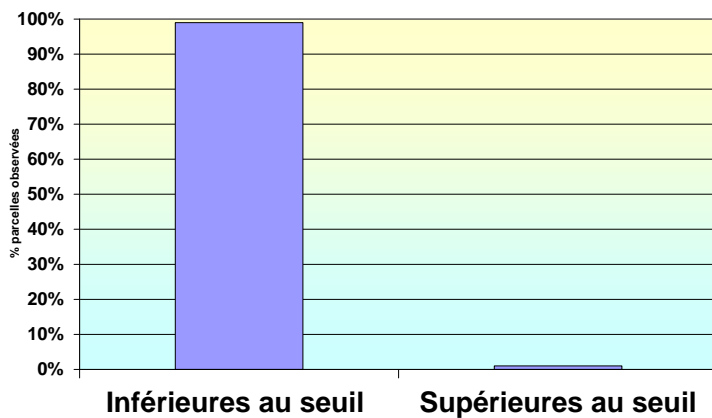
Observations :

Les premiers papillons d'Eudémis de la 3^{ème} génération sont capturés en secteur II. La modélisation ACTIV prévoit le début du vol de la 3^{ème} génération de l'Eudémis entre le 27 juillet et le 1^{er} août en secteur III, entre le 2 et le 3 août en secteur IV. Les premiers œufs sont prévus à partir du 27 juillet en secteur II, du 1^{er} août en secteur III et les premières larves à partir du 27 juillet en secteur I, du 2 août en secteur II.

Bilans du nombre de foyers de perforations (2^{ème} génération) :

Secteur III : 84 parcelles observées du 4 au 26 juillet

Secteur IV : 77 parcelles observées du 4 au 26 juillet

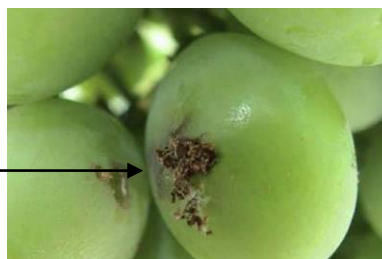


Seuil de nuisibilité : 10% de foyers.

1% des parcelles observées en secteur III dépassent le seuil de nuisibilité, 11% en secteur IV.

Estimation du risque : faible à moyen, localement fort.

perforation →



Flavescence dorée : (maladie de quarantaine)

Éléments de biologie : Cf bulletin n°12

Photos : FREDON PACA



Larves de Scaphoideus titanus



Adultes de Scaphoideus titanus

Les bulletins réglementaires du SRAL sont en ligne sur les sites suivants :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree>

[http://www.agrometeo.fr/bsv/FDCommuniqu%C3%A9 SRAL 11%20juillet 2016.pdf](http://www.agrometeo.fr/bsv/FDCommuniqu%C3%A9%20SRAL%2011%20juillet%202016.pdf)

De nombreuses informations techniques (symptômes, transmission de la maladie, surveillance de l'insecte vecteur et organisation des prospections) sont consultables sur le site de la FREDON PACA :

<http://www.fredonpaca.fr/Flavescence-Doree.html>

***Les abeilles butinent, protégeons les !
Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires***

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Eric L'Helgoualch, Claire Fersing, (CA84), Marine Balue, Eléonore Guinot (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.